

*Questions orales*

des propos différents de ceux du premier ministre, mais si je l'ai fait, je le regrette.

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Les excuses présentées par le ministre à la Chambre sont touchantes mais elles ne nous éclairent guère.

Le chef de l'opposition a souligné la contradiction qui existe entre, d'une part, la position du Canada relativement à l'énergie dans l'Accord bilatéral de libre-échange, et, d'autre part, la position du Mexique relativement à l'énergie dans le cadre d'un accord trilatéral.

Permettez-moi de poser une autre question au ministre. Il y a sûrement contradiction dans le fait que le gouvernement américain a rejeté une décision rendue récemment par un groupe spécial en faveur du Canada. Ce geste de la part des Américains fait planer des doutes sérieux sur le mécanisme de règlement des différends prévu dans l'accord.

Le gouvernement profitera-t-il des prochaines négociations entre le Canada, le Mexique et les États-Unis pour corriger de telles lacunes dans l'accord bilatéral?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Je ne pense pas que la question à laquelle le député fait allusion soit imputable à une lacune de l'accord. À notre avis, les États-Unis contestent de façon extraordinaire un droit compensateur relatif au porc qui serait contraire à l'esprit et à la lettre de l'Accord de libre-échange. Nous ne sommes pas responsables des gestes posés par les États-Unis. Nous espérons que les juges qui ont été nommés pour régler ce différend le feront d'une manière très convaincante.

• (1430)

Les dispositions renfermées dans un accord importent peu. Les deux parties à l'accord doivent appliquer ces dispositions; or, celles-ci peuvent être interprétées et appliquées de façon différente à des endroits différents.

Indépendamment des dispositions renfermées dans un accord conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, il ne fait aucun doute qu'il y aura des différences d'interprétation et d'application.

Nous pensons, dans ce cas particulier, que les États-Unis ont agi d'une façon contraire à l'esprit et à la lettre de l'accord, mais nous nous trouvons actuellement dans une position très délicate pour ce qui est d'obtenir l'autorisation du Congrès de recourir à une procédure accélérée.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est en vigueur depuis un peu plus de deux ans. Nous savons que nous avons perdu 260 000 emplois au Canada.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme McLaughlin:** Nous savons que l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis est une mauvaise affaire pour les Canadiens, et ceux-ci s'en rendent compte de plus en plus. . .

**Des voix:** Bravo!

**Mme McLaughlin:** . . . et nous savons maintenant que le gouvernement est déterminé à aggraver la situation en participant à des négociations tripartites avec le Mexique.

Je veux poser une question au vice-premier ministre. Nous croyons dans un commerce juste. Nous croyons qu'il faudrait accroître le commerce extérieur. Quand le gouvernement adoptera-t-il une politique qui assurera un commerce extérieur juste et sera avantageuse non seulement pour les travailleurs canadiens, mais aussi pour les travailleurs étrangers?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique dit qu'il faudrait accroître les échanges commerciaux, mais elle s'oppose à toute mesure visant à les accroître. Elle est contre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui accroîtra les échanges commerciaux. Elle est contre les négociations entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, qui pourraient entraîner un accroissement des échanges commerciaux. Elle a une position très ambiguë au sujet de l'Uruguay Round, et elle parle de 250 000 emplois perdus, ce qui, d'après toutes les preuves que nous avons, ne correspond pas du tout à la réalité.

Je vais vous citer une étude seulement. Selon la firme Peat Marwick, l'an passé, les entreprises canadiennes ont investi 30 \$ au Canada pour chaque dollar qu'elles ont dépensé pour se fusionner avec des entreprises étrangères ou pour en faire l'acquisition. La situation était fort différente avant l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Autrement dit, nous avons donné à nos gens la confiance nécessaire pour investir au Canada. Je peux vous citer les paroles du grand patron de la société Procter and Gamble, qui dit ceci: «Nous sommes devenus considérablement plus efficaces au cours des deux dernières années et nous avons maintenant plus d'emplois dans nos usines canadiennes que nous n'en aurions sans l'accord.» C'est le grand patron de Procter and Gamble qui dit cela.

Je pourrais continuer longtemps, monsieur le Président.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Ce dernier peut continuer à dire combien cet accord commercial a été avantageux pour les sociétés multinationales, mais il devrait peut-être parler